



ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024



ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 14
Annexe 1 - État des résultats par programme	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F.) Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F.) Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F.) Inc. au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

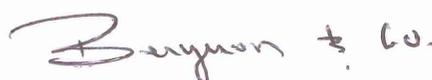


En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
20 juin 2024



Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 14)	\$ 2,561,717	\$ 2,363,135
Subventions provinciales (Note 15)	455,017	409,720
Inscriptions et ventes	106,171	125,923
Autres subventions	65,415	60,062
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 12)	35,341	47,241
Commandites et partenariats	31,262	13,570
Frais de gestion (Note 16)	23,689	18,455
Autres revenus	14,035	11,934
Revenus de location	13,269	7,423
Intérêts	<u>10,707</u>	<u>4,432</u>
	<u>3,316,623</u>	<u>3,061,895</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2,199,729	2,075,203
Honoraires (Note 16)	363,258	276,685
Frais de déplacement, repas et hébergement	264,674	190,311
Location de bureaux et de salles	119,237	125,041
Frais de bureau	109,996	84,581
Frais de publicité et de promotion	66,216	50,594
Amortissement des immobilisations corporelles	40,586	52,726
Cotisations et abonnements	40,503	32,306
Frais de formation	32,532	24,580
Frais légaux et de comptabilité	21,700	28,947
Assurances	11,011	9,708
Partenariats	6,374	12,247
Achats	5,261	9,111
Dons (Note 18)	5,000	-
Frais bancaires	1,418	1,371
Créances irrécouvrables	1,350	276
Frais relatifs aux véhicules	<u>530</u>	<u>1,560</u>
	<u>3,289,375</u>	<u>2,975,247</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	\$ <u>27,248</u>	\$ <u>86,648</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

3.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

ACTIF NET	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation (Note 13)</u>	<u>Non-grevé d'affectation</u>	<u>Total 2024</u>	<u>Total 2023</u>
Solde au début	\$ 2,990	\$ 76,171	\$ 229,598	\$ 308,759	\$ 222,112
Excédent des produits sur les charges	(5,244)	-	32,492	27,248	86,648
Investi en immobilisations corporelles	29,325	-	(29,325)	-	-
Affectation d'origine interne	<u>-</u>	<u>2,987</u>	<u>(2,987)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>\$ 27,071</u>	<u>\$ 79,158</u>	<u>\$ 229,778</u>	<u>\$ 336,007</u>	<u>\$ 308,760</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	\$ 91,814	\$ 218,350
Comptes à recevoir (Note 4)	187,002	241,642
TPS à recevoir	27,567	15,017
Stocks	17,861	15,242
Frais payés d'avance	10,491	17,994
À recevoir d'une entité apparentée (Note 16)	<u>182,168</u>	<u>85,553</u>
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	516,903	593,798
PLACEMENTS (Note 5)	71,459	70,078
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	<u>65,787</u>	<u>61,248</u>
TOTAL DE L'ACTIF	\$ <u>654,149</u>	\$ <u>725,124</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 123,062	\$ 163,160
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 9)	86,865	77,184
Versements prévus des dettes à long terme (Note 11)	-	40,000
Apports reportés (Note 10)	<u>69,498</u>	<u>77,763</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	279,425	358,107
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 12)	<u>38,717</u>	<u>58,258</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>318,142</u>	<u>376,365</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	27,071	2,990
Actif net grevé d'affectation (Note 13)	79,158	76,171
Actif net non-grevé d'affectation	<u>229,778</u>	<u>229,598</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>336,007</u>	<u>308,759</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$ <u>654,149</u>	\$ <u>725,124</u>

Approuvé par les Députés:

_____, Député

_____, Député

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	\$ 27,248	\$ 86,648
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	40,586	52,726
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(35,341)	(47,241)
Intérêt réinvesti dans les dépôts à terme	<u>(1,381)</u>	<u>(241)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	31,112	91,892
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	(50,306)	(10,391)
Somme à recouvrir des salariés	(721)	-
Intérêts à recevoir	(403)	(628)
Subventions à recevoir	106,070	(13,323)
Stocks	(2,619)	(3,132)
Frais payés d'avance	7,503	(6,020)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(40,099)	12,887
Salaires et cotisations sociales à payer	9,681	27,232
Tranche à court terme dues à des apparentés	(96,614)	23,251
Taxes sur les produits et services	(12,550)	(4,710)
Apports reportés	<u>(8,265)</u>	<u>27,643</u>
	<u>(57,211)</u>	<u>144,701</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme	(40,000)	-
Apports reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles	<u>15,800</u>	<u>30,302</u>
	<u>(24,200)</u>	<u>30,302</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	<u>(45,125)</u>	<u>(31,644)</u>
(Diminution) Augmentation nette de l'encaisse	(126,536)	143,359
Encaisse (Découvert bancaire) au début de l'exercice	<u>218,350</u>	<u>74,991</u>
Encaisse (Découvert bancaire) à la fin de l'exercice	<u>\$ 91,814</u>	<u>\$ 218,350</u>

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F) Inc. est l'organisme porte-parole de la francophonie en Saskatchewan. Elle a pour but de protéger, défendre et promouvoir les droits des francophones dans la province de la Saskatchewan. L'ACF est un organisme sans but lucratif incorporé sous la loi des corporations de la Saskatchewan et est, de ce fait, exonéré de l'impôt sur le revenu.

Les subventions représentent 93 % (2023 - 92 %) des revenus de l'ACF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'ACF ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

- b) L'ACF applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions et dons). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les commandites et partenariats, les autres revenus, les revenus de location, les inscriptions et frais sont constatés à titre de produits au moment où la vente ou l'évènement a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- c) La politique de l'ACF consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition et la marge de crédit.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

- d) L'ACF évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre des apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, des subventions à recevoir, des intérêts à recevoir, des parts sociales et du dépôt à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer, des salaires et cotisations sociales à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- e) Les actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

- f) Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts pour réaliser les ventes. Les stocks sont principalement composés de drapeaux et sont vendus à un prix symbolique afin de promouvoir la communauté fransaskoise.

Immobilisations corporelles

- g) Les immobilisations corporelles ayant un coût excédent 500 \$ sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où aucun amortissement n'est reconnu.

Véhicules	5 ans Amortissement linéaire
Matériel informatique	3 ans Amortissement linéaire
Mobilier et équipement	5 ans Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'ACF, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et services

- h) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'ACF à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports reçus sous forme de biens sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Présentation de l'organisme contrôlé

- i) L'ACF a choisi de ne pas consolider l'organisme qu'elle contrôle mais plutôt donner des informations concernant les ressources de cet organisme.

Ventilation des charges

- j) Les charges reliées spécifiquement à un projet sont comptabilisées directement dans ce projet. Les charges communes sont comptabilisées aux résultats et ensuite attribuées aux autres projets selon les conventions suivantes :

Les salaires sont alloués selon le temps encouru par l'employé dans le projet qui est budgété selon les ententes de contributions. Les amortissements sont attribués au fonctionnement général, à moins qu'un projet ait financé l'acquisition d'une immobilisation, dans quel cas l'amortissement est alloué à ce projet.

Tous les autres frais généraux et administratifs sont alloués aux projets selon les montants attribués dans les ententes de contributions. Si aucun frais d'administration n'a été attribué dans une entente pour un projet, un montant équivalent à 15 % des revenus sera alloué, à titre de frais d'administration, à ce projet.

3. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTIONS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Encaisse grevée d'affectations externes - apports reportés		\$ 69,498
\$ 77,763		
Encaisse grevée d'affectations internes	8,719	7,113
Encaisse non-grevée d'affectations	<u>13,597</u>	<u>133,474</u>
Total de l'encaisse	<u>\$ 91,814</u>	<u>\$ 218,350</u>

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Subventions à recevoir	\$ 82,416	\$ 188,486
Comptes clients	97,997	52,395
Intérêts à recevoir	1,164	761
Somme à recouvrir des salariés	<u>5,425</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 187,002</u>	<u>\$ 241,642</u>

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

5. PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Dépôt à terme, 3.00 %, échéant en septembre 2024	\$ 70,439	\$ 69,058
Parts sociales - Affinity Credit Union	20	20
20 parts sociales - La Coopérative des publications fransaskoises	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>
	<u>\$ 71,459</u>	<u>\$ 70,078</u>

Le dépôt à terme est donné en garantie de la marge de crédit autorisée.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Amortissement		Valeur comptable nette	
	Coût	Cumulé	2024	2023
Véhicules	\$ 43,990	\$ 17,597	\$ 26,393	\$ 1,467
Matériel informatique	231,078	209,228	21,850	36,459
Mobilier et équipement	<u>73,941</u>	<u>56,397</u>	<u>17,544</u>	<u>23,322</u>
	<u>\$ 349,009</u>	<u>\$ 283,222</u>	<u>\$ 65,787</u>	<u>\$ 61,248</u>

7. MARGE DE CRÉDIT

L'ACF a une marge de crédit autorisée au montant de 64 900 \$. Cette marge est garantie par une charge en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières donnant au prêteur un lien réel sur tous les actifs présents et futurs de l'ACF et une charge spécifique sur le dépôt à terme. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la caisse Affinity majoré de 7,20 %. Aucun intérêt n'a été versé sur la marge de crédit durant l'exercice.

8. CARTES DE CRÉDIT

L'ACF détient une carte de crédit ayant une limite de crédit autorisé de 21 000 \$ et portant un taux d'intérêt annuel de 20,99 %. Le solde à payer sur la carte de crédit au 31 mars 2024 est 4 712 \$ (2023 - 12 597 \$) et est présenté avec les comptes fournisseurs et charges à payer.

9. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 55 971 \$ (2023 – 56 258 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

10. APPORTS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Ministère de l'Éducation	\$ 56,713	\$ 205,000	\$ (200,686)	\$ 61,027
IRCC	10,579	1,648,038	(1,656,222)	2,395
Ministry of Immigration & Career Training	<u>10,471</u>	<u>249,936</u>	<u>(254,331)</u>	<u>6,076</u>
	<u>\$ 77,763</u>	<u>\$ 2,102,974</u>	<u>\$ (2,111,239)</u>	<u>\$ 69,498</u>

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Emprunt ayant un principal de 60 000 \$ garantie par le Gouvernement Fédéral, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023. (a)	\$ -	\$ 40,000
	-	40,000
Moins la tranche échéant à moins d'un an		
Paiements requis dans les 12 prochains mois	\$ -	\$ 40,000
Dette remboursable	<u>-</u>	<u>(40,000)</u>
Dette courante	<u>-</u>	<u>-</u>
Dette à long terme	<u>\$ -</u>	<u>\$ 40,000</u>

(a) L'ACF a obtenu un emprunt de 60 000 \$ du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'ACF repaie 40 000 \$ par le 31 décembre 2023, 20 000 \$ sera pardonné. Autrement, un taux d'intérêt de 5% sera appliqué et remboursable en 36 versements mensuels comprenant intérêt et principal. Puisque l'ACF sera en moyen de rembourser le 40 000 \$ par le 31 décembre 2023, elle a reconnu le 20 000 \$ comme revenu au autre poste.

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés représentent le solde non-amorti des apports reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde d'ouverture	\$ 58,258	\$ 75,197
Apports reçus	15,800	30,302
Montants amortis aux résultats	<u>(35,341)</u>	<u>(47,241)</u>
Solde de fermeture	<u>\$ 38,717</u>	<u>\$ 58,258</u>

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

13. ACTIF NET GREVÉ D’AFFECTATION INTERNE

Réserve pour éventualités

Selon sa politique 3.5 - La réserve, l'ACF doit maintenir un fonds de réserve pour faire face à des besoins imprévus. La politique stipule que l'ACF peut transférer annuellement, en tenant compte de sa situation financière, un minimum de 1,5 % de ses revenus auto-générés.

14. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada	\$ 1,501,854	\$ 1,497,876
Patrimoine canadien - programmation	673,132	602,738
Patrimoine canadien - projets	365,107	222,706
Jeunesse Canada au travail	21,624	34,576
Fédération de la jeunesse canadienne-française	<u>-</u>	<u>5,239</u>
	<u>\$ 2,561,717</u>	<u>\$ 2,363,135</u>

15. SUBVENTIONS PROVINCIALES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Ministère de l'Économie	\$ 254,331	\$ 246,529
Ministère de l'Éducation	200,686	159,191
Community Initiatives Fund	<u>-</u>	<u>4,000</u>
	<u>\$ 455,017</u>	<u>\$ 409,720</u>

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

16. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

L'ACF contrôle le Service d'accueil et d'inclusion francophone - SK incorporée du fait qu'elle nomme les membres du conseil d'administration. Ces deux entités sont donc apparentées et exercent une influence mutuelle sur leurs stratégies de gestion, de financement et d'investissements. Voici un sommaire financier préparé sur la base d'avis au lecteur pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 de Service d'accueil et d'inclusion francophone - SK incorporée:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Actif	\$ <u>258,609</u>	\$ <u>119,232</u>
Passif	227,671	97,818
Actif Net	<u>30,938</u>	<u>21,414</u>
	\$ <u>258,609</u>	\$ <u>119,232</u>
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Produits	\$ 358,664	\$ 323,688
Charges	<u>349,139</u>	<u>311,808</u>
Excédent des produits sur les charges	\$ <u>9,525</u>	\$ <u>11,880</u>

L'ACF a fait une contribution de 6 374 \$ (2023 - 8 447 \$) et a reçu un frais de gestion de 23 689 \$ (2023 - 18 455 \$) au Service d'accueil et d'inclusion francophone - SK incorporée durant l'exercice, et a un compte à recevoir de 182 168 \$ (2023 - 85 553 \$).

De plus, l'ACF a versé des honoraires aux députés selon les politiques administratives pour leurs réunions de travail et de représentation. Un total de 27 600 \$ a été versé en 2024 (2023 - 29 000 \$) dont un montant de 0 \$ demeurerait impayé au 31 mars 2024 (2023 - 0 \$). Ces montants sont inclus dans le compte « Honoraires » à l'état des résultats.

Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

17. ENGAGEMENTS

L'ACF s'est engagée en vertu de trois baux pour la location d'espaces à bureau qui viennent à échéance respectivement en juillet 2024, et deux en mars 2025 et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2025	\$ 103,659
2026	0
2027	<u>0</u>
	\$ <u>103,659</u>



ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

18. FONDS DE DOTATION

Un fonds de dotation a été créé en 2007 auprès de La Fondation fransaskoise portant le nom « Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise ». Le mandat de ce fonds est d'augmenter la capacité de la communauté fransaskoise à développer des programmes et des services en français dans le domaine des sports et loisirs ainsi que d'appuyer financièrement des projets liés au fonctionnement de l'ACF, incluant le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections de la communauté fransaskoise.

Durant l'exercice l'ACF a fait un don à ce fonds de 5 000 \$ (2022 - 0 \$).

La valeur du fonds au 31 août 2023 était de 111 588 \$ (2022 - 120 622 \$).

19. RISQUES FINANCIERS

L'ACF, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :

L'ACF est exposée à un risque de crédit principalement lié aux subventions à recevoir, aux comptes clients, aux sommes à recouvrer des employés et aux intérêts à recevoir. En date de la fin de l'exercice, deux clients représentent 46% (2023 - 54%).

Risque de taux d'intérêt :

L'ACF est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe, comme la carte de crédit et la marge de crédit autorisé assujettissent l'ACF à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'ACF est exposée à ce type de risque principalement par son dépôt à terme, sa carte de crédit et sa marge de crédit et son effet à payer.

Risque de liquidité :

L'ACF est exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses passifs financiers à court terme.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS PAR PROJET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024



	Programmation	Éducation	Emploi & Immigration	Patrimoine Canadien projet	Total
PRODUITS					
Subventions fédérales (Note 14)	673,132	21,624	1,501,854	365,107	2,561,717
Subventions provinciales (Note 15)	-	200,686	254,331	-	455,017
Inscriptions et ventes	70,018	30,489	-	5,665	106,171
Autres subventions	-	-	62,765	2,650	65,415
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 12)	35,341	-	-	-	35,341
Commandites et partenariats	15,912	12,500	1,350	1,500	31,262
Frais de gestion	23,689	-	-	-	23,689
Autres revenus	13,835	200	-	-	14,035
Revenus de location	13,269	-	-	-	13,269
Intérêts	10,707	-	-	-	10,707
	855,903	265,499	1,820,300	374,922	3,316,623
CHARGES					
Salaires et charges sociales	670,509	156,380	1,198,578	174,262	2,199,729
Honoraires (Note 16)	85,557	1,433	152,538	123,730	363,258
Frais de déplacement, repas et hébergement	146,974	30,548	64,528	22,625	264,674
Location de bureaux et de salles	21,463	10,471	86,468	836	119,237
Frais de bureau	49,315	15,219	41,756	3,706	109,996
Frais de publicité et de promotion	16,873	15,778	28,706	4,859	66,216
Amortissement des immobilisations corporelles	40,586	-	-	-	40,586
Cotisations et abonnements	30,727	378	8,956	442	40,503
Frais de formation	2,775	1,790	20,712	7,255	32,532
Frais légaux et de comptabilité	21,700	-	-	-	21,700
Assurances	8,841	795	1,375	-	11,011
Partenariats	6,374	-	-	-	6,374
Achats	4,150	-	-	1,112	5,261
Dons (Note 18)	5,000	-	-	-	5,000
Frais bancaires	780	638	-	-	1,418
Créances irrécouvrables	1,350	-	-	-	1,350
Frais relatifs aux véhicules	530	-	-	-	530
Allocations des frais d'administration	(284,847)	32,070	216,681	36,096	0
	828,656	265,499	1,820,300	374,922	3,289,375
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	\$ 27,248	\$ 0	\$ 0	\$ 0	27,248